

Communiqué

Pour diffusion immédiate

RAPPEL – ATTENTION AUX LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT

Ville de Saint-Gabriel, le 26 juillet 2023 – Suite au bris majeur au poste de pompage principal d'eau usée, la ville tient à vous rappeler qu'**IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE JETER DES LINGETTES DANS LA TOILETTE!** Comme vous pouvez le constater sur la photo ci-dessous, c'est principalement à cause de cela que nous avons des bris. Votre collaboration est primordiale afin d'éviter ce genre de situation qui engendre des problèmes très coûteux pour la ville, mais aussi des refoulements d'égout dans vos domiciles.

Un refoulement d'égout, c'est se mettre à risque de devoir évacuer votre résidence pendant plusieurs jours et de devoir procéder au nettoyage de votre demeure avec tous les désagréments qu'un refoulement d'égout présente.

À ne pas mettre dans vos toilettes :

- Tout type de lingettes humides;
- Les serviettes hygiéniques et les tampons;
- Les cure-oreilles;
- Les mouchoirs;
- Les condoms;
- Tout autre chose qui ne se désagrège pas dans les conduits d'égout.

Prenez note que quiconque contrevient au règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la ville est passible sur poursuite devant la Cour et d'une amende d'au moins 100 \$ avec les frais. De plus, toutes dépenses encourues par la ville à la suite du non-respect d'un des articles de ce règlement seront à l'entière charge des contrevenants.



-30-

Source : La Direction
Ville de Saint-Gabriel
450 835-2212
mairie@ville.stgabriel.qc.ca